

A.T PNEUS
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 83 impasse de la Roue, 69730 GENAY
917 653 941 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,
A 9 heures,

Monsieur Mickaël ANTON,

Associé Unique de la société A.T PNEUS,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, et ce à compter de ce jour :

Monsieur Vincent ANTON
Né à CHELVA (Espagne) le 15 avril 1958
De nationalité française
Demeurant 9 rue Salvadori 69120 VAULX EN VELIN.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Vincent ANTON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Vincent ANTON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

MA

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Mickaël ANTON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'A' connected by a long horizontal stroke.

MA